

## REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-huit, le dix-sept octobre à vingt heures trente, à la salle polyvalente de Cersay-commune de Val en Vignes, en application des articles L 2121-7 et L 2122-8 du Code Général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le Conseil municipal de la commune de VAL EN VIGNES.

**Présents :** MM. et Mmes Isabelle AZARIAS, Jean-luc BARDET, Jacky BRETIGNY, Françoise CORNU, Michel DUCLOU, Luc-Jean DUGAS, Claude FERJOU, Fernand FROUIN, Pascal GABILY, Patrick GIREAUD, Jean GIRET, Roger GOURDON, Christelle GRANDJEAN, Dominique GRIVAULT, Frédéric GRIVAULT, Christophe GUILLOT, Emmanuelle HEMARD, Audrey HERVE, Dominique JOLLY, Marie-Laurence LUMINEAU-VOLERIT, Cécile MERCERON, Guyleine PAIRAULT, Charles POIRIER, Jean-Yves RETAILLEAU, Laurent TOCREAU, Yannick VERGNAULT.

**Absentes avec procuration :** M et Mmes Xavier BRICAULT, Eliane CHATAIGNIER, Yvette CLOCHARD, Dorothée GUENEAU MELIS, Stéphanie ROUSSIERE.

**Absent excusé :** Néant

**Absents :** MM. et Mmes Elodie BASBAYON, Nelly BERTHELOTEAU, Pascale BOURRY, Nadine DECESVRE, Azeline FALOURD, Vanessa GIRET, Anthony GOURDON, Aurélie MOUTIN, Sébastien POUPIN.

**Secrétaire :** M. Jean-Yves RETAILLEAU

Secrétaires auxiliaires : Nicole Renaudeau (ne participe pas aux délibérations - art. L.2121-15 du CGCT).

Membres en exercice	: 40
Membres présents	: 26
Votants	: 31

### **Objet de la délibération :**

2018.10.17

#### **1) APPROBATION DU COMPTE RENDU ET DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA SÉANCE DU 12/09/2018**

Le compte rendu et le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 12/09/2018, transmis le 16/10/2018 sont adoptés à l'unanimité.

2018.10.17

#### **2) GRANGE BOUILLÉ SAINT-PAUL « MODIFICATION DU MARCHÉ TRAVAUX LOT 1 »**

*Vu la décision du conseil municipal du 15/02/2017 décidant de demander une subvention DETR, et validant le plan de financement équilibré à 67 100 €.*

*Vu la décision du conseil municipal du 11/10/2017 retenant M. Luc Cogny, architecte, pour assurer la prestation suivante : Projet DCE – ACT – DET – AOR (montant des honoraires de 10 085.00 €. H.T.)*

*Vu l'arrêté préfectoral du 28 avril 2017 attribuant une subvention DETR d'un montant de 33 214.00 €*

*Vu la décision du conseil municipal du 17/01/2018 approuvant le plan de financement, autorisant le maire à lancer une consultation pour un marché de travaux et demandant de déposer un dossier de demande de subvention au titre de l'enveloppe CAP 79*

*Vu la consultation publiée le 12 mars 2018, pour une remise des offres le 29/03/18,*

*Vu la nouvelle consultation pour le lot 3, pour lequel aucune entreprise n'a répondu,*

*Vu l'analyse des offres réalisée par M. Luc Cogny, architecte, pour le lot n°1 - TERRASSEMENT - GROS OEUVRE - SOL RESINE*

*Vu les décisions du conseil municipal des 11/04/2018 et 16/05/2018 retenant les entreprises et autorisant le maire à signer les marchés pour les lots 1,2,3, et 4.*

**Considérant les modifications pour le lot N°1 (Les Bâisseurs Thouarsais) prenant en compte :**

*Travaux en moins-value : Montant HT 25 498.08 €*

*A la demande du maître d'ouvrage, n'ont pas été réalisés : la pose de la clôture de chantier, les travaux de dépose du bar, des tranchées et raccordements.*

L'enduit intérieur à la chaux prévu initialement autour du comptoir a été remplacé pour un enduit à pierre-vue, plus adapté au vu des piquetages réalisés.

Le procédé de mise en œuvre de la résine prévu, doit être modifié suite à une inondation exceptionnelle survenue en cours de chantier et dans l'éventualité que celle-ci survienne dans l'avenir.

Travaux en plus-value : Montant HT 26 670.20 €

Suite à une inondation exceptionnelle naturelle survenue en cours de chantier, et dans l'éventualité que ce phénomène se reproduise, il a été décidé d'appliquer sur le béton un traitement contre les remontées capillaires permettant à la résine de finition envisagée de ne pas se décoller en cas de prise d'humidité importante et imprévue du béton.

### **Le conseil municipal**

Après en avoir pris connaissance, accepte les modifications, et autorise Monsieur le Maire à signer la modification du lot 1 du marché détaillé comme suit :

LOTS	ENTREPRISES	Euro HT	Euro TTC
<b>Lot : 1 modification</b> <b>TERRASSEMENT - GROS OEUVRE - SOL RESINE</b>	LES BATISSEURS THOUARSAIS BENOIT LE MOIGNE	1 172.12	1 406.54
Marché initial lot 1		56 837.98	68 205.57
TOTAL Euros lot 1		58 010.10	69 612.11

2018.10.17

### **3) AD'AP SALLES DES FÊTES - ERP « MODIFICATION N° 1 AU MARCHÉ DE MAITRISE D'OEUVRE »**

*Vu la décision du conseil municipal du 11 octobre 2017, choisissant le bureau d'études Yohann Berge pour réaliser la mission de maîtrise d'œuvres au prix de 23 130 € H.T.,*

Considérant que l'Entreprise individuelle Yohann Berge – Bureau de Dessin a cessé son activité le 30 juin 2018,

Considérant que M. Yohann Berge poursuit son activité de Dessinateur et de maître d'œuvre en bâtiment au sein de la SARL Agence *m*<sup>2</sup>, dont il est co-gérant avec Monsieur Pierre-François PAGNIEZ,

Considérant que la SARL Agence *m*<sup>2</sup> continue de mener la mission de Maîtrise d'œuvre – Mise en accessibilité des bâtiments publics,

### **Le conseil municipal**

Après en avoir pris connaissance, accepte, de transférer le marché de maîtrise d'œuvre à la SARL Agence *m*<sup>2</sup> à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2018, et autorise Monsieur le Maire à signer la modification n°1 du marché correspondant à cette modification.

2018.10.17

### **4) PÉRISCOLAIRE CERSAY - ETUDE CRER - CAHIER DES CHARGES « CONSULTATION BUREAU MAITRISE D'OEUVRE »**

Dans le cadre de son adhésion au CRER, et du Programme de valorisation des ressources énergétiques locales soutenu par le Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine et l'ADEME, le CRER peut réaliser gratuitement une étude de réseau de chaleur à partir d'une chaudière bois granulés, pour éventuellement remplacer les installations gaz propane de la périscolaire, la mairie et les 2 logements au-dessus.

M. Baptiste Cesbron, conseiller en énergie partagé à la CCT, prépare un cahier des charges pour constituer le dossier de consultation pour l'ensemble des travaux ; après approbation de ce document par les élus référents de la commission des bâtiments, il est proposé de lancer la consultation auprès des cabinets de maîtrise d'œuvre.

Le conseil municipal, à l'unanimité accepte la proposition et autorise le maire à lancer une consultation auprès des architectes pour le projet cité en objet.

2018.10.17

## **5) ÉCOLES (ACCESSIBILITÉ+SANITAIRES MASSAIS & ISOLATION PORTES FENÊTRES CERSAY) « VALIDATION DEVIS ÉTUDE DE FAISABILITÉ »**

Monsieur Yohann Berge co-gérant de l'Agence *m*<sup>2</sup> propose de réaliser une étude de faisabilité pour réaliser les travaux d'accessibilité et rénovation des sanitaires à l'école de Massais, ainsi que les travaux d'isolation et de remplacement portes et fenêtres à l'école maternelle et la 6<sup>ème</sup> classe de Cersay.

L'estimation est de :

	Montant HT (€)	Montant TTC (€)
Ecole de Cersay	3 308.00	3 969.60
Ecole de Massais	5 535.00	6 642.00
Total	8 843.00	10 611.60

Elle comprend :

- le relevé et Saisie de l'état existant
- l'esquisse du projet en phase faisabilité
- le chiffrage travaux avec amélioration thermique, accessibilité PMR, sécurité incendie, et réflexion sur la modernisation des 2 sites.

Ce montant sera déduit en phase étude – conception, si ce même bureau est retenu pour la maîtrise d'œuvre.

**Le conseil municipal, à l'unanimité accepte de lancer l'opération aux conditions présentées ci-dessus.**

2018.10.17

## **6) EMPLOI AIDÉ CUI-CAE PEC « DEMANDE DE CONVENTION/SERVICE ADMINISTRATIF »**

Suite à la démission de l'agent chargé de l'accueil dans les mairies, il est proposé de solliciter une convention auprès de Pôle emploi pour le compte de l'Etat, dans le cadre d'un contrat CUI CAE Parcours Emploi Compétences.

En effet, ce type de contrat permettra d'accompagner et de former l'agent aux tâches administratives de secrétariat et de bureautique (dans les 20 h hebdomadaires, un temps sera dédié à la formation).

Cet emploi d'assistant administratif serait de 20 h hebdomadaire, du 1<sup>er</sup> novembre 2018 au 31 octobre 2019. Il pourra être renouvelé expressément, sous réserve du renouvellement de la convention avec Pôle emploi. La rémunération est fixée sur la base du SMIC Horaire, avec possibilité de règlements d'heures complémentaires / supplémentaires.

**Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire, à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires avec Pôle emploi pour solliciter une convention de 20 h /semaine annualisé minimum, et établir et signer le contrat de travail correspondant.** Une augmentation du temps de travail pourra être effectuée si nécessaire.

2018.10.17

## **7) CÉRÉMONIE DU 11 NOVEMBRE 2018 « ORGANISATION »**

Le 19 septembre 2018, à 17 h. à la mairie de Val en Vignes à Cersay, MM les maires ont rencontré des représentants des associations d'anciens combattants des 4 communes déléguées.

Le but de cette rencontre était d'organiser la cérémonie commémorative du centenaire de l'armistice du 11 novembre 1918, qui a mis fin à la 1<sup>ère</sup> guerre mondiale.

Parmi les propositions présentées, il est décidé de programmer la journée comme suit :

9 h. : messe à Cersay

**10 h.45 : Départ dans chaque commune déléguée** - lecture d'un message par chaque maire délégué, dépôt d'une gerbe au pied des monuments et appel des morts pour la France par MM les Présidents des associations d'anciens combattants

**11 h.15 : Retour au monument aux morts de Cersay** où les citoyens de Val en Vignes se réuniront pour écouter les enfants lire des textes, lettres et témoignages qu'ils ont préparés pour cette occasion, suivi de l'hymne national (il faudra prévoir l'installation d'une sono).

A l'issue de cette cérémonie officielle, un verre de l'amitié sera servi à la salle des fêtes de Cersay.

Lors de ce temps convivial, les élèves du collège de Bouillé-Loretz et ceux des écoles primaires expliqueront le travail, les recherches, en lien avec le centenaire de la première guerre mondiale, qu'ils ont réalisés. Ils exposeront un arbre en papier avec des messages autour de ce thème.

Enfin, un buffet froid, auquel les participants sont conviés sera servi dans la salle des fêtes.

Il est également prévu de réaliser une collecte du bleuet de France afin de remettre les fonds à l'ONAC (l'Office national des anciens combattants). Les écoles, auront la possibilité de participer à cette mission. Les fonds, affectés à l'action sociale permettent d'aider au quotidien les ressortissants de l'ONAC (maintien à domicile, amélioration des conditions de séjour en maisons de retraite, aide aux études des pupilles de la nation, solidarité avec les soldats en opération...).

2018.10.17

## **8) CCT - VALIDATION DU RAPPORT DE LA CLECT RÉUNIE LE 24/09/2018**

*CONSIDERANT que la communauté de communes du Thouarsais est compétente en matière de GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018 ;*

*CONSIDERANT que la CLECT du 24 Septembre 2018 a validé les montants définitifs du transfert de charges relatifs à la compétence GEMAPI ;*

*CONSIDERANT que le rapport de la CLECT doit être approuvé par délibérations concordantes du conseil communautaire, et de la majorité qualifiée des conseils municipaux des communes membres ;*

**Le conseil municipal décide :**

- **d'approuver** (30 pour ; 1 contre), **le rapport de la CLECT** du 24 Septembre 2018 tel que présenté en annexe ;
- **d'approuver** (30 pour ; 1 contre), **les montants définitifs relatifs** au transfert de charges de la compétence **GEMAPI** du 01/01/2018;
- **d'approuver** (30 pour ; 1 contre), **le montant des attributions de compensation à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018**, tel que suit :

Communes	AC fonctionnement au 01/01/2017	AC investissement au 01/01/2017	AC nette au 01/01/2017	GEMAPI	AC nette au 01/01/2018
Argenton-l'Eglise	12 379,00		12 379,00		12 379,00
Bouillé-Loretz	- 24 396,00		- 24 396,00		- 24 396,00
Brie	935,00		935,00	3 706,00	- 2 771,00
Brion	71 756,00		71 756,00		71 756,00
Coulonges-Thouarsais	7 924,00		7 924,00		7 924,00
Glénay	5 629,00		5 629,00		5 629,00
Louzy	443 521,00	24 309,00	419 212,00		419 212,00
Luché-Thouarsais	111 146,00		111 146,00		111 146,00
Luzay	- 16 490,00		- 16 490,00		- 16 490,00
Marnes	20 926,00		20 926,00	4 579,00	16 347,00
Mauzé-Thouarsais	169 673,00		169 673,00		169 673,00
Missé	- 28 635,00		- 28 635,00		- 28 635,00
Oiron	- 4 521,00		- 4 521,00	7 506,00	- 12 027,00
Pas-de-Jeu	50 721,00		50 721,00	2 978,00	47 743,00
Pierrefitte	10 352,00		10 352,00		10 352,00
Saint-Cyr-la-Lande	23 437,00		23 437,00		23 437,00
Sainte-Gemme	- 103,00		- 103,00		- 103,00
Saint-Généroux	30 054,00		30 054,00		30 054,00
Saint-Jacques-de-Thouars	- 27 361,00		- 27 361,00		- 27 361,00
Saint-Jean-de-Thouars	139 438,00	7 462,00	131 976,00		131 976,00
Saint-Jouin-de-Marnes	51 188,00		51 188,00	5 825,00	45 363,00
Saint-Léger-de-Montbrun	- 35 625,00		- 35 625,00		- 35 625,00
Saint-Martin-de-Macon	20 570,00		20 570,00		20 570,00
Saint-Martin-de-Sanzay	61 841,00		61 841,00		61 841,00
Sainte-Radegonde	30 721,00	984,00	29 737,00		29 737,00
Saint-Varent	572 200,00		572 200,00		572 200,00
Sainte-Verge	68 256,00	4 756,00	63 500,00		63 500,00
Taizé	17 653,00		17 653,00		17 653,00
Thouars	1 263 011,00	46 524,00	1 216 487,00		1 216 487,00
Tourtenay	8 641,00		8 641,00		8 641,00
Val en Vignes	- 37 680,00		- 37 680,00		- 37 680,00
<b>TOTAL</b>	<b>3 017 161,00</b>	<b>84 035,00</b>	<b>2 933 126,00</b>	<b>24 594,00</b>	<b>2 908 532,00</b>

- **d'autoriser à l'unanimité, le Maire à accomplir les démarches nécessaires à cette affaire.**

2018.10.17

### **9) CCT PRÉSENTATION DES RAPPORTS ANNUELS 2017 « ASSAINISSEMENT (SPAC ET SPANC) – NOTE DE SYNTHÈSE »**

Il est rappelé que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par ses articles L.2224-1 à L.2224-5, de réaliser un rapport annuel sur le prix et la qualité des services Assainissement Collectif et Assainissement non collectif.

Ces rapports doivent être présentés au Conseil Communautaire dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. Ils sont publics, et permettent d'informer les usagers du service.

Dans les 12 mois précédant la clôture de l'exercice, ces rapports sont transmis aux communes adhérentes pour être présentés à leur Conseil Municipal et faire l'objet d'une délibération.

#### **Le Conseil Municipal,**

*Vu le Rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif 2017,*

*Vu le Rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif 2017,*

*Vu la délibération du Conseil Communautaire du 11 septembre 2018*

**Prend acte des rapports 2017 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif et non collectif de la Communauté de Communes du Thouarsais.**

2018.10.17

### **10) CCT PRÉSENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉS 2017**

Le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit une présentation annuelle à l'assemblée délibérante d'un rapport d'activités de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI). Ce document relate l'ensemble des actions menées par la collectivité sur une année et met en avant les projets qui l'ont animée. Il permet de faire le point sur la mise en œuvre des compétences communautaires et les moyens financiers qui sont consacrés aux différentes politiques publiques. C'est également un document de communication qui permet de mieux connaître et identifier la collectivité. Ce rapport conformément au CGCT est transmis à l'ensemble des communes membres.

Vu l'article L 5211- 39 du Code Général des Collectivités Territoriales, Il est demandé à l'assemblée de prendre acte du document qui retrace les activités des services sur l'année 2017 au sein de la Communauté de Communes du Thouarsais.

Le Conseil communautaire a pris acte de la présentation du rapport d'activités 2017 de la Communauté de Communes du Thouarsais le 11 septembre 2018.

#### **Le Conseil Municipal,**

*Vu le bilan d'activités de l'établissement Public de Coopération Intercommunale,*

**prend acte du document pré-cité qui retrace les activités sur l'année 2017, des services de la CCT.**

2018.10.17

### **11) CCT - PRÉSENTATION DU RAPPORT ANNUEL 2017 « DÉCHETS MÉNAGERS »**

Il est rappelé que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par ses articles L.2224-1 à L.2224-5, de réaliser un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers.

Ce rapport doit être présenté au Conseil Communautaire dans les 6 mois qui suit la clôture de l'exercice concerné. Il est public, et permet d'informer les usagers du service.

Dans les 12 mois précédant la clôture de l'exercice, ce rapport est transmis aux communes adhérentes pour être présenté à leur Conseil Municipal et faire l'objet d'une délibération.

#### **Le Conseil Municipal,**

*Vu le Rapport sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers 2017,*

*Vu la délibération du Conseil Communautaire du 11 septembre 2018,*

**Prend acte du rapport 2017 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers de la Communauté de Communes du Thouarsais.**

2018.10.17

## **12) QUESTIONS DIVERSES**

### **12-1 MAM + PROGRAMME D'AIDE ASSISTANTES MATERNELLES « AVANCÉE DU PROJET »**

Ci-dessous, un comparatif du fonctionnement de la MAM de Massais avec celles de Ste Gemme et de Saint Maurice Etusson qui ont été visitées par les membres de la commission des affaires scolaires, et les élus référents de la commission des bâtiments.

	<b>MAM MASSAIS</b>	<b>MAM STE GEMME</b>	<b>MAM ST-MAURICE ÉTUSSON</b>
<b>Local</b>	Propriétaire privé	Propriété communale	Propriété communale
<b>Montant du loyer</b>	430 € + toutes les charges	180 € / mois + forfait de 200 € de charges	385 € + charges sauf chauffage gaz à la charge de la commune
<b>Horaires d'ouverture</b>	6 h – 20 h	7 h 15 – 18 h 45	6 h – 22 h (voir + si besoin)
<b>Tarifs pratiqués</b>	2.95 € / h +Indemn.entretien 2.65€/j/enfant	3.11 € / h +indemn.entretien 3.60€/j/enfant	4.08€/h+0.33€/h au-dessus de 8h +Indemn.entretien 2.75€/j/enfant
<b>Nbre d'enfants accueillis</b>	3 assistantes maternelles avec 4 agréments chacune - Soit 12 accueils		4 assistantes maternelles dont 2 travaillent à temps non complet - Soit 12 accueils

La commission des affaires scolaires s'est réunie le 8 octobre 2018, les membres présents ont émis quelques propositions, à savoir :

- Mettre en place une politique globale en direction de la petite enfance, pour les Assistantes Maternelles, qu'elles exercent individuellement ou en MAM.
- Renforcer le lien entre toutes les assistantes maternelles, avec la création de lieux de rencontres. On pourrait s'appuyer également sur le réseau mis en place par le Relais des Assistants Maternels (R.A.M.) de la Communauté de Communes du Thouarsais, pour faciliter les rencontres et créer du lien.

Aussi, si la MAM était soutenue, elle devrait s'engager à :

- Augmenter ses tarifs (l'accueil en semi-collectif n'est pas le même qu'en individuel. A ce titre, il justifie une application de tarifs plus élevés).
- Améliorer sa communication (création d'un site internet, diffusion du projet éducatif et pédagogique etc)
- Réaliser des animations pour trouver des financements complémentaires

Le bureau, a décidé de constituer une commission ad hoc pour travailler sur le projet constitué du maire et des maires délégués : Jean Giret, Luc-Jean Dugas, Claude Ferjou et Laurent Tocreau et des 3 élus adjoints référents de la commission ; Isabelle Azarias, Marie-Laurence Lumineau-Volerit et Guyleine Pairault

Elle va dans un premier temps, rencontrer les assistantes maternelles de la MAM, pour connaître leur fonctionnement et leur situation, afin d'étudier un éventuel engagement de la collectivité, Ensuite, elle rencontrera les assistantes maternelles de Val en Vignes pour mettre en place un programme d'aide aux ASMAT, et enfin la commission rencontrera la PMI, ainsi que le préventeur sécurité pour évaluer le montant des travaux nécessaires à l'installation d'une MAM dans le bâtiment communal.

### **12-2 FIBRE OPTIQUE « DÉPLOIEMENT S/LA COMMUNE EN 2020 »**

Le schéma directeur d'aménagement numérique entre dans sa phase opérationnelle. La fibre optique va se déployer sur la commune à compter du 1er trimestre 2020.

Le prestataire retenu est Orange, et va lancer l'ensemble des études, au second trimestre de l'année 2019. Pour Val en Vignes, MM. Claude Ferjou, et Luc Macquignon, ont été désignés respectivement Elu référent et Technicien référent voirie.

### **12-3 EPF « POINT SUR LES DOSSIERS EN COURS »**

Le 27 septembre, M. Valentin Laviaille de l'EPF, s'est déplacé sur la commune afin de faire un point sur les projets.

- Bouillé Saint-Paul – Voir/acquisition d'une maison d'habitation
- Cersay – Suite à une proposition de vente d'un ensemble immobilier, les coordonnées des vendeurs ont été remis à l'EPF pour négociation
- Massais – L'acquisition du garage par l'EPF sera signé courant novembre, ainsi le délai de 5 ans prévu dans la convention prendra effet à cette date.

## 12-4 DÉMISSION CARINE FAVRAU

Par courrier du 20 septembre 2018, Mme Carine FAVRAU, suite à son changement de domicile, nous a informé de sa démission de conseillère municipale à compter de la date de réception de sa lettre, à savoir le 22 septembre 2018.

Courrier transmis le 11 octobre à la Préfecture des Deux-Sèvres.

## 12-5 SURVEILLANCE DE LA QUALITÉ DE L'AIR « RÉSULTAT CONSULTATION »

Suite à une consultation lancée auprès de plusieurs bureaux d'étude, pour la surveillance de la qualité de l'air dans les lieux accueillant des enfants de moins de 6 ans, les écoles maternelles et primaires, c'est l'entreprise SOCOTEC qui a été retenue pour réaliser l'évaluation des moyens d'aération - prélèvements et analyses de polluants dans l'air ambiant (été et hiver) pour un montant TTC de 5 976.00 €.

Sont concernés : l'Accueil Périscolaire /Centre de loisirs et les écoles de Cersay, l'école de Bouillé Saint-Paul et les écoles de Massais.

## 12-6 DÉPISTAGE RADON DANS LES ERP « RÉSULTAT CONSULTATION »

Suite à une consultation lancée auprès de plusieurs bureaux d'étude, pour le dépistage du Radon dans les ERP défini dans l'article 4 de l'arrêté du 22 juillet 2004, c'est l'entreprise EXPASS DIAGNOSTIC qui a été retenue pour un montant TTC de 2 169.60 €.

Sont concernés : l'Accueil Périscolaire /Centre de loisirs, la cantine et les écoles de Cersay, l'école et la cantine de Bouillé Saint-Paul et les écoles et la cantine de Massais.

Mission à réaliser tous les 10 ans.

## 12-7 COURRIER ASSOCIATION DIOCÉSAIN DE POITIERS

Lors d'une visite de la salle de réunion située à Massais, cadastrée AD 185, les experts de la commission immobilière de l'association diocésaine de Poitiers ont constaté des désordres (fente extérieure dans l'un des murs). Il apparaît que ces désordres sont la conséquence des racines d'un sapin situé sur la parcelle mitoyenne nous appartenant.

La collectivité va également prendre conseil auprès de son assurance dans le cadre de la souscription à la garantie Protection Juridique des Communes.

## 12-8 INFORMATION DEMOS

Un concert proposé par l'ensemble Ars Nova et les intervenants musiciens de l'orchestre Démon Thouarsais avec la participation des enfants (danse et chants) aura lieu le :

samedi **3 novembre à 18h30 à la salle des fêtes de Vrines / Sainte-Radegonde**  
suivi de la remise officielle des instruments aux enfants.

## 12-9 PROCHAINES RÉUNIONS

20/10/2018 à 11 h Visite du Centre Régional "Résistance & Liberté" à Thouars.	
24/10/2018 à 18 h 45 à Bouillé Saint-Paul Commission 4 « Vie associative »	
20/11/2018 Election conseil municipal enfants 9 h30 mairies Cersay et Bouillé Saint-Paul	
23/11/2018 Election maires délégués enfants 19 h mairies Cersay	
06/12/2018 à 20 h. à la salle des fêtes de Cersay MFR Sèvreurope Bressuire - restitution publique de l'action de développement local sur Val en Vignes.	
08/11/2018 Bureau municipal – 14 h 30	14/11/2018 Conseil municipal – 20 h.30
06/12/2018 Bureau municipal – 14 h 30	12/12/2018 Conseil municipal – 20 h.30

Pour copie conforme  
Val en Vignes, le 20 octobre 2018  
Le Maire, Jean GIRET